

Impôt sur le revenu

Permettez-moi de passer maintenant à la question de l'INCO, dont le député a parlé. L'INCO a pu faire cette année ce qu'elle n'a jamais pu faire par le passé. Le problème a surgi à cause d'une baisse qui s'est fait sentir dans le marché du nickel ces deux dernières années. A ce moment, la société a commencé à stocker. Cette déduction de 3 p. 100 pour inventaire aidera la société à assumer les frais de stockage. La société n'a jamais financé un tel inventaire auparavant. Il peut actuellement suffire à la demande en nickel pendant sept mois, et cette déduction permettra à la société d'assumer les frais d'inventaire encore plus longtemps. C'est probablement un des facteurs qui ont permis à la société de retarder les mises à pied de mineurs qu'elle avait décidées, et qui lui a permis de financer un inventaire d'une telle importance.

En fait, le député de Nickel Belt avait proposé entre autres choses que la société fasse encore plus de stockage qu'elle n'en fait actuellement. Nous avons discuté de cette question avec la société, mais nous avons considéré qu'il n'était pas avisé de le faire actuellement, car si la société devait stocker davantage, le marché en serait encore plus affaibli, et les prix que la société tirerait de ses ventes seraient encore plus bas, ce qui réduiraient ses profits et, éventuellement, rendrait la vie encore plus difficile à la société qu'elle ne l'est maintenant. Cette déduction de 3 p. 100 pour inventaire a aidé d'autres sociétés, mais en particulier l'INCO.

Le député a parlé de crédits d'impôt. Il est évident que si les sociétés n'investissent pas pour créer de nouveaux emplois, elles n'auront pas droit à ces crédits. Si la société ne bénéficie pas de crédits d'impôt on ne peut les considérer comme un avantage. C'est un crédit à l'intention de ceux qui investissent de façon à créer des emplois. S'ils n'investissent pas au Canada, ils n'y auront pas droit. Le chef du NPD dit souvent que ce bill sur l'impôt est une exploitation faite par les sociétés et que les mêmes sociétés exploitent la population. Ce n'est pas vrai. Si la société n'investit pas de façon à créer de nouveaux emplois, elle ne peut se prévaloir des avantages prévus par les propositions qui sont actuellement présentées à la Chambre.

M. Peters: Je remercie le ministre de son explication, mais je pense qu'il a mal compris ce que nous avons demandé relativement à l'inventaire de l'INCO. Nous avons suggéré que le gouvernement finance un stock de nickel, comme il l'a fait pour l'uranium. De cette façon, il n'aurait pas à aider la société à financer son inventaire. Ne nous illusionnons pas, l'INCO n'est pas une société pauvre. C'est le plus grand producteur de nickel du monde et elle contrôle le prix du nickel. Elle n'en contrôle pas le marché et c'est pourquoi il y a parfois des difficultés. La consommation de nickel n'est pas aussi élevée qu'elle l'a déjà été.

Je suis persuadé que grâce à ces 3 p. 100 de déduction pour inventaire, l'INCO et la Falconbridge font des heures supplémentaires depuis huit ou neuf mois, pour pouvoir finir l'année avec les plus gros stocks possible et profiter au maximum de cette disposition.

Quand nous parlons de stocks, il s'agit de stocks constitués et gérés par l'État. Cela risquerait de mettre le gouvernement en concurrence avec le secteur privé, comme cela est arrivé avec les produits agricoles. Avec l'INCO par exemple. Je me demande si ce ne serait pas une bonne chose.

Comme l'étudiant l'a dit, les mesures que le gouvernement fait maintenant adopter auront force de loi tant qu'un autre

[M. Chrétien.]

budget ou un autre bill de finance ne viendra pas les modifier. Le gouvernement n'a rien prévu pour réduire la déduction lorsque les circonstances auront changé. Il n'a pas dit pourquoi les stocks doivent pouvoir augmenter. Et si je comprends bien, il n'a pas précisé non plus que l'inventaire doit s'effectuer en fin d'année. Vu les différences de périodes choisies pour la définition de l'exercice, je suppose que chacun fera à sa façon.

Je suis persuadé que le ministre voudra tenir compte des différences qui existent entre le genre de stocks constitués par l'INCO et les stocks des autres secteurs industriels, où le coût de remplacement constitue un élément majeur. Dans le cas de l'INCO, il n'y a pas de coût de remplacement. Les coûts de production du nickel n'augmenteront probablement pas d'ici l'expiration du contrat en cours. Ils n'augmenteront pas par rapport à l'an dernier parce que la société y met bon ordre. Tout ce qu'elle a à faire, comme toujours, c'est de passer à la teneur supérieure. On maintient toujours le prix du produit en choisissant le minerai de la teneur nécessaire. Quand on veut que le produit revienne moins cher, on utilise du minerai à forte teneur et quand on veut qu'il coûte plus cher, on utilise du minerai de faible teneur. C'est de cette façon que la société peut régler son prix. Est-ce que le ministre songe aux autres sociétés qui ont à tenir compte du coût de remplacement dans la gestion de leurs stocks? Ce coût de remplacement aura son importance . . .

Le président: A l'ordre. J'interromps le député car son temps de parole est expiré. Il a posé une question au ministre et ce dernier a répondu, ce qui fait que ses 20 minutes sont écoulées. Il va maintenant falloir que je passe à un autre député, pour revenir peut-être ensuite au député.

• (1752)

[Français]

M. Clermont: Monsieur le président, lorsque j'ai parlé de l'article 14 du bill C-11 hier, tel que l'indique la page 1626 des Débats de la Chambre des communes relativement à un emprunt d'un assuré sur sa police d'assurance, j'ai donné l'exemple d'un emprunt de \$3,000. Étant donné la réponse du ministre des Finances (M. Chrétien), je crois que celui-ci a donné des clarifications aujourd'hui lorsqu'il a répondu à d'autres questions.

Mais si mon emprunt est de \$3,000 et si j'ai payé en primes jusqu'à maintenant \$3,200, étant donné les circonstances, monsieur le président, je n'ai aucun montant à ajouter à mes revenus pour l'année en cours. Est-ce vrai ou non?

M. Chrétien: A première vue, monsieur le président, je pense que l'honorable député de Gatineau (M. Clermont) a raison.

M. Clermont: Monsieur le président, je crois que c'est vrai, parce que si on se base sur mes questions et la réponse, on peut en donner l'interprétation correctement, bien que durant la discussion d'aujourd'hui je crois que le ministre des Finances a donné des clarifications à ce sujet. Voilà pourquoi je désirais poser directement la question à l'honorable ministre des Finances, pour corriger l'impression qui a peut-être pu être laissée par lui ou par moi, moi dans mes questions et lui dans sa réponse.